

**Demande de participation financière
pour le concours iGEM 2023**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 15 juin 2023
Délibération 2023/06/CR-022**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Vu la délibération 2023/09/CA003 du Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2022 qui approuve le projet du modèle d'allocation des ressources pour le budget 2023 ;

Vu la délibération 2022/11/CR-037 de la commission de la recherche en date du 15 novembre 2022 qui approuve la répartition prévisionnelle du budget recherche pour l'exercice 2023 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche allouent une dotation de 2 500 euros à l'équipe représentant le site toulousain au concours iGEM (International Genetically Engineered Machine) pour l'édition 2023.

Toulouse, le 21 juin 2023

Le Président,


Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés :

Nombre de voix favorables : 29
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention :
Ne prend pas part au vote : 0